



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M. Michel Perreault, CPA, CMA directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENTS 388.21

Lors de la session ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 388.21 intitulé :

- **Les modalités de publications des avis publics.**

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 8^e jour du mois de février deux mille vingt et deux.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim